



Réduire les mois de préavis

Par **magalibert**, le **15/10/2009** à **14:53**

Bonjour,
nous sommes locataire d'un appartement non meublé, ayant eu un bébé en février nous avons fait une demande de logement HLM par le bief du 1% logement du travail de mon mari et nous avons eu un appartement. Nous allons déménagé avant la fin de l'année (l'appartement étant en fin de construction) et je voudrai savoir ci il est possible de réduire le nombre de mois de préavis de 3 à 1 ou 2 sachans que notre appartement actuel est sujet a la moisissure et a l'humidité et pour notre bébé c'est assez dangeureu.
Merci par avance